

**Demande d'affiliation**  
**à**  
**l'Organisme de surveillance**  
**selon la**  
**Loi fédérale sur les établissements financiers et la**  
**Loi fédérale sur la surveillance des marchés finan-**  
**ciers**  
**ou**  
**à**  
**l'Organisme d'autorégulation**  
**selon la**  
**Loi sur le Blanchiment d'argent**

---

de

---

Requérant

---

Adresse / E-Mail

---

Interlocuteur

---

## **I. Déclaration du requérant en vue de la demande d'affiliation**

### **1. Le requérant..**

est actuellement affilié en tant qu'intermédiaire financier auprès de l'OAR d'AOOS,

ou

est actuellement affilié en tant qu'intermédiaire financier auprès de l'OAR suivant:

---

ou

n'exerce actuellement aucune activité d'intermédiaire financier et n'est affilié à aucun OAR

ou

est actuellement affilié auprès d'un autre Organisme de Surveillance (OS)

ou

est actuellement soumis à la surveillance courante de la FINMA en tant que société suisse d'un groupe

et

### **2. .. sollicite par la présente auprès d'AOOS..**

l'affiliation auprès de l'Organisme d'autorégulation (OAR)

ou

l'affiliation auprès de l'Organisme de Surveillance (OS)

et s'engage à payer les émoluments pour le traitement de sa demande d'affiliation selon les émoluments d'AOOS.

## **II. Levée du secret professionnel et des dispositions de la Loi fédérale sur la protection des données**

Dans le cadre de sa demande d'affiliation, le requérant délègue les autorités et organismes suivants du secret professionnel et habilite celles-ci à délivrer sur demande à AOOS tout renseignement sur les informations, données et documents le concernant dont disposent lesdites autorités ou organismes.

Les autorités et organismes habilités à donner des renseignements sont les suivants:

- L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA<sup>1</sup>
- Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
- Les Organismes d'autorégulation agréés selon la LBA
- Les Organismes de surveillance agréés selon la LFINMA

## **III. Obligation de véracité, droit applicable et compétence en cas de litiges**

Le requérant prend acte du fait qu'AOOS demandera des informations documents et renseignements supplémentaires au cours de la procédure d'affiliation. Il s'engage à fournir à l'AOOS des renseignements conformes à la vérité.

La présente demande d'affiliation est soumise au droit suisse. Pour tous litiges relatifs à la présente demande, ou étroitement liés à celle-ci, y compris ceux ayant trait à la mise en œuvre, la validité juridique, la modification ou la dissolution d'une relation d'affiliation à l'OS ou à l'OAR d'AOOS, la compétence appartient exclusivement aux tribunaux des sièges d'AOOS. Les sièges d'AOOS se trouvent à Zurich, à Genève et à Lugano.

Lieu: ....., Date: .....

.....

.....

.....

---

<sup>1</sup> Ceci s'applique également aux données déposées sur la plate-forme de saisie et demande (EHP) de la FINMA à partir du moment auquel le requérant dépose une demande d'autorisation à la FINMA en tant que gestionnaire de fortune ou Trustee.